

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 15 décembre 2014

-o-

Etaient présents : Mmes CHALLINE. KOCKEISEN. MAGI. MIOTTO. MULLER. PIECHOCKI. DOS SANTOS. SCHWAB. VILLARD

MM. VIDILI. PIOVESAN. GERMAIN. BASTIEN. LAMORLETTE. SANTORO. DURAND. ZANNETTI

Excusés : MM. CASTELLETTA (*procuration à M. VIDILI*). JACQUES

Le Compte rendu de la séance du 3 octobre 2014 n'appelle aucune observation.

-o-

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le transfert de la Compétence "Eau" au Syndicat Orne Aval entrainera ipso facto la suppression du budget du Service des Eaux à compter du 1^{er} janvier 2015. Il convient de ce fait de décider de l'affectation des résultats de l'année 2014. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, que seront reversés au budget 2015 de la Commune les excédents et déficits éventuels 2014 du budget du Service des Eaux ainsi que la part de surtaxe communale sur le prix de l'eau perçue sur les consommations du 2^{ème} semestre 2014 dont le versement se fera dans les premiers mois de 2015. Monsieur le Maire informe le Conseil du nouveau prix de l'eau.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le projet de mise à niveau du réseau de télédistribution desservant les Communes de Joeuf, Homécourt, Auboué et Moutiers afin de permettre aux habitants de bénéficier d'un service "*triple play*" de qualité. A Monsieur LAMORLETTE qui s'interrogeait sur la possibilité pour les usagers de choisir leurs fournisseur d'accès, Monsieur le Maire précise que ce n'est qu'à l'issue de cette étude que ces réponses pourront être données; Le Conseil autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer une convention de groupement de commande concernant l'étude de faisabilité pour la gestion technique et commerciale des réseaux de télédistribution entre ces quatre communes.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de vendre à M. COLA la parcelle cadastrée section AD n° 189 située Rue d'Angleterre, d'une superficie de 170 m², au prix de 10 € le m², hors frais de notaire.

Le Conseil autorise, à l'unanimité, la rétrocession à l'euro symbolique d'une partie de la parcelle AL n° 277 (Cité de Metz). Le bornage de la parcelle cédée à la commune est à la charge de LOGIEST.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que M. LOUX a cédé à la commune de MOUTIERS une partie de la parcelle située 14 rue Clémenceau à Moutiers, cadastrée section AD numéro 569, au prix d'UN EURO, dans le cadre de la création d'un parking pour désengorger la rue Clémenceau particulièrement étroite. Le Conseil autorise, à l'unanimité, le Maire à signer l'acte d'acquisition qui sera établi par l'Office Notarial de Briey.

Monsieur MASSOMPIERRE, de la société M.M.T.P, demande la modification du Plan Local d'Urbanisme pour effectuer son activité. Lors de la précédente réunion, Monsieur le Maire avait proposé de reporter cette décision. Après avoir délibéré, le Conseil a accepté avec 16 voix pour et 2 abstentions.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer à 172,29 € par élève à compter de l'année scolaire 2014-2015 le montant de la contribution scolaire des communes de résidence pour les enfants scolarisés dans les communes extérieures, conformément à la proposition de l'Union intercantonale des Maires de Briey Homécourt.

Le Conseil Municipal a désigné, à l'unanimité, Monsieur Robert SANTORO en qualité de correspondant défense.

Le Conseil Municipal accorde, à l'unanimité, l'indemnité de conseil au Receveur Municipal, Monsieur Eric CORROY.

Le Conseil Municipal accorde, à l'unanimité, une subvention de 300 euros à l'association Art Histoire Mémoire (subvention exceptionnelle).

Le Conseil Municipal donne, à l'unanimité, un avis favorable au retrait de la Commune de THIL du SIVU FOURRIERE DU JOLI BOIS.

Le Conseil Municipal émet, à l'unanimité, un avis favorable au retrait de la Communauté de Communes du Chardon Lorrain du SISCODELB représentant les 11 communes de : CHAMBLEY-BUSSIÈRES, DAMPVITOUX, HAGEVILLE, HANNONVILLE SUZEMONT, MARS LA TOUR, PUXIEUX, SAINT JULIEN LES GORZE, SPONVILLE, TRONVILLE, WAVILLE, XONVILLE.

Les tarifs de location du Foyer Lucien Woll seront revus à la hausse à compter du 1^{er} janvier 2015. Pour les moustériens, la location du samedi et/ou dimanche est de 300 € et 150 € pour un jour en semaine ; pour les personnes de l'extérieur les tarifs seront de 400 € et 200 €. Pour les associations locales, la 1^{ère} utilisation est toujours gratuite, les suivantes sont à demi-tarif. L'Assemblée Générale est gratuite si elle se déroule en semaine. Le tarif du loto et du vin d'honneur est de 110 €. Le bar du Rallye est au tarif de 80 € (M. LAMORLETTE vote contre cette augmentation de prix). La salle annexe de la Mairie se loue 30 €.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les électeurs de la Région Lorraine seront convoqués le dimanche 1^{er} février 2015 en vue de prendre part à une consultation ayant valeur d'avis, sur l'engagement du Conseil Régional portant réalisation d'une gare d'interconnexion TGV-TER sise à Vandières. Il convient d'organiser le scrutin et assurer l'ouverture de nos bureaux de vote.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, suite à la modification des rythmes scolaires, un accueil périscolaire, dont l'organisation a été confiée à la Communauté de Communes du Pays de l'Orne, titulaire de la compétence petite enfance, a été mis en place. Il convient donc de reverser à la C.C.P.O. les sommes perçues par la Commune au titre du fonds d'amorçage pour cet accueil périscolaire. Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, de reverser à la Communauté de Communes du Pays de l'Orne la somme de 4 680 € représentant le premier acompte du fonds d'amorçage pour la réforme des rythmes scolaires 2014-2015 versé par l'Etat.

Madame Aline KOCKEISEN propose « un fruit pour la récré ». C'est un programme destiné à favoriser la découverte et initier les enfants au plaisir de consommer des fruits et des légumes, et à leur donner de bonnes habitudes alimentaires. Le coût de cette opération est estimé aux environs de 0,30 € par élève avant l'aide de l'Union Européenne qui s'élève à 76%. Le Conseil décide, à l'unanimité, de mettre en place cette action.

Les établissements recevant du public (mairie, église, écoles, salle des fêtes...) et installations ouvertes au public (cimetière, aire de jeux...) n'étant pas tous accessibles au 1er janvier 2015, un Ad'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée) doit être réalisé. Cet agenda comporte une analyse des actions nécessaires pour que l'établissement réponde à ces exigences et prévoit le programme et le calendrier des travaux ainsi que les financements correspondants. Cet agenda sera à remplir et à envoyer en préfecture avant le 27 septembre 2015.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les invitations et convocations seront désormais dématérialisés (envoi par sms et mail).

Monsieur Michel PIOVESAN a présenté, vidéo à l'appui, le projet d'extension du columbarium.

*Le Maire,
Rémy VIDILI*